

SKOS
CSIAS
COSAS



Aide sociale: gérer l'ingérable

**Jeudi 30 novembre 2006
Lausanne, Palais de Beaulieu**

(Bâtiment principal)

1400 Yverdon-les-Bains
Rue des Pêcheurs 8

Tél: 024 4236966
Fax: 024 4236967
CCP 10-2156-5
E-mail: info@artias.ch

www.artias.ch
www.guidesocial.ch
www.socialinfo.ch



SOCIALinfo



On aurait voulu que tout soit plus simple...

On aurait voulu que, conscients de la nécessité d'offrir à chaque personne la possibilité de vivre dignement de manière autonome, tous les acteurs de la politique, de l'économie et de la société civile mettent leurs compétences et leurs moyens au service d'un idéal partagé...

Bien sûr, tous les discours tendent à la réalisation de ce noble objectif: *«Plutôt que de donner un poisson, apprendre à pêcher»!* *«L'intégration prime la rente».* *«Il faut développer l'aptitude au placement»* et finalement *«Toute personne a droit à se sentir à part entière, membre de la société».*

Au-delà du discours, il y a des actes, des dispositifs mis en place: CII, MAMAC, contrats d'insertion sociale et professionnelle, entreprises du second marché, offres de formation continue ou de requalification professionnelle, etc...

Tous les efforts pour ne pas faire de l'exclusion une fatalité se justifient et ne sont pas sans résultats, il faut le dire, mais aussi constater que les dispositifs d'accompagnement social visent un objectif commun avec des stratégies et des contraintes particulières. La principale d'entre elles est l'impérative nécessité d'en assainir le financement et donc de réduire le nombre de personnes à prendre en charge. Pour y parvenir, deux voies sont possibles: soutenir la sortie par le haut, le retour à l'autonomie par l'intégration dans le premier marché du travail, ou décréter la sortie par le bas, par l'exclusion du droit à la prestation d'assurance ou d'assistance.

Le financement des régimes sociaux, tant au niveau fédéral que cantonal, par des cotisations salariales ou par la fiscalité, induit un mécanisme inéluctable de transfert de charges sur les collectivités et les régimes inférieurs, de l'assurance sur les prestations sous conditions de ressources, de la Confédération sur les cantons et les communes.

En définitive, la contrainte de se conformer à l'objectif d'insertion est renvoyée à la responsabilité individuelle des personnes concernées par l'exclusion. Même l'aide sociale n'échappe pas à ce transfert, puisque la garantie constitutionnelle du droit à un minimum d'existence est soumise à des conditions de collaboration plus ou moins formalisées.

Une première conclusion s'impose: les coûts de l'aide sociale augmentent et c'est normal parce que cette augmentation est le résultat de la volonté explicite ou implicite du système mis en place.

Une deuxième conclusion, en forme de question, peut être avancée. L'aide sociale comme dernier filet est-elle condamnée à absorber les transferts de charges nécessaires à l'assainissement des finances de la Confédération et des assurances sociales ou a-t-elle les moyens de se positionner en véritable partenaire de la politique sociale en développant de nouvelles stratégies d'action? Plus directement, l'aide sociale est-elle réduite à défendre pied à pied les acquis de ces dernières décennies, exprimés en terme de droit à un minimum d'existence, ou a-t-elle les possibilités d'engager un débat plus fondamental sur le droit de toute personne à ne pas être passée à «pertes et profits» de la citoyenneté?

La journée d'automne de l'ARTIAS ne résoudra pas la question. Il n'en demeure pas moins qu'il devient urgent de la poser.

Programme

Animation de la journée: **Laurent Bonnard**,
journaliste à la Radio suisse romande

09h00 Assemblée générale de l'ARTIAS

9h30 Accueil des participant-es

10h00 Ouverture de la journée
Martine Kurth, secrétaire générale de l'ARTIAS

Le marché de l'emploi, vers un nouveau paradigme?

Fabio Fierloni, chef du service de l'emploi du canton de Neuchâtel

Le double frein des finances publiques: gare au tête à queue

Simon Darioli, chef du service de l'action sociale du canton du Valais

Révisions des lois d'assurances sociales: un impact sur l'aide sociale?

Béatrice Despland, chargée d'enseignement à la Faculté de droit, Université de Neuchâtel

De l'AI à l'aide sociale

Gisèle Ory, conseillère aux Etats, directrice de Pro Infirmis Neuchâtel

12h30 Repas

14h15 ***La réponse paradoxale des entreprises sociales d'insertion par l'économique***
Claude de Jonckheere, professeur à la Haute école de travail social, Genève

Le marché complémentaire de l'emploi: une réponse économique, sociale et solidaire?

Christophe Dunand, directeur de l'entreprise d'insertion Réalise, chargé d'enseignement à l'iuéd, Genève

Table ronde: *marché complémentaire du travail, une évidence?*

Christophe Dunand, directeur de l'entreprise d'insertion Réalise

Domenico Savoye, responsable de l'entreprise Bitz et Savoye

Fabienne Blanc-Kühn, membre du comité directeur Unia / secteur industrie

Alain Berset, conseiller aux Etats, Fribourg

Walter Schmid, président de la CSIAS

Conclusion

Daniel Monnin, chef du service de l'action sociale du canton de Neuchâtel

Discussion

Bulletin d'inscription

Aide sociale: gérer l'ingérable

30 novembre 2006 au Palais de Beaulieu de Lausanne

membre ARTIAS et/ou CSIAS (Sfr. 135.-) non membre (Sfr. 155.-)

Ce prix comprend également pause café, repas et actes

repas **avec poisson** (saumon) repas **avec viande** (sauté de porc)

je ne peux participer à la journée, mais souhaite recevoir les Actes (Sfr. 30.-)

Nom

Prénom

Institution

Adresse

NP et Localité

Téléphone

Email

Date

Signature

Inscription à nous retourner par courrier ou par fax (024 423 69 67) ou courriel (info@artias.ch)
jusqu'au **24 novembre 2006**

Renseignements pratiques

- Date** jeudi 30 novembre 2006, de 10h00 à 17h00
- Lieu** Palais de Beaulieu, Lausanne
Bâtiment principal (entrée par l'av. Bergières ou Jomini)
- Inscription** jusqu'au **24 novembre 2006** au moyen du bulletin d'inscription ci-joint
- Prix de la journée** Sfr. 135.- pour les membres ARTIAS et/ou CSIAS
Sfr. 155.- pour les non membres
- Ce prix comprend également pause café, repas et actes
- Paiement sur facture de l'ARTIAS
- Toute absence non annoncée, au plus tard 24 heures avant la journée du 30 novembre, sera facturée*

Comment s'y rendre?

En train	Arrivée à Lausanne
du Valais	9h14
du Jura-Neuchâtel	9h15
de Genève	9h12
de Berne-Fribourg	9h15

Depuis la gare, prendre bus TL no 3 (direction Bellevaux)

En voiture
par l'autoroute: sortie Lausanne-Blécherette, parking payant à disposition à Beaulieu